



Crous culture



**Un projet
étudiant ?
Faites-vous
accompagner !**

Le dispositif de financement
d'initiatives étudiantes

Renseignements sur etudiant.gouv.fr
et dans les services culturels des Crous

CULTURE-ACTIONS

Les Crous, acteurs privilégiés de la vie sociale et culturelle des étudiants, accompagnent et soutiennent les initiatives étudiantes. Avec l'appui financier de l'État (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), les Crous entendent favoriser toutes les formes d'engagement étudiant dans la vie collective et associative. Le dispositif Culture-Actions vous apporte un soutien financier et matériel dans la réalisation de vos projets culturels, citoyens ou solidaires.

LES OBJECTIFS

- **Encourager** l'engagement et la créativité des étudiants sur leur territoire.
- **Favoriser** l'engagement associatif, l'apprentissage de la mise en œuvre de projet et de la recherche de financement.
- **Animer** les campus et les lieux de vie, créer du lien social.

LES DOMAINES CONCERNÉS

- **L'action culturelle**: production et diffusion culturelle dans tous les domaines artistiques (arts visuels, cinéma, danse, design, littérature, écriture, multimédia, poésie, théâtre, musique, photographie, mode, création artistique, peinture, bande dessinée...), et sous toutes les formes.
- **L'engagement et la solidarité**: projets relevant de la citoyenneté, la solidarité locale, nationale ou internationale, l'environnement, le sport, l'économie, le développement durable.
- **Jeune talent**: mise en valeur de la création artistique, dans tous les domaines.
- **La culture scientifique et technique**: pour les projets privilégiant la recherche, les sciences, l'informatique ou la technologie (à l'exclusion des « simples » conférences).

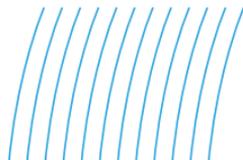
Sont concernés de façon prioritaire les **projets d'animation** des structures des Crous et des campus (notamment les restaurants, cafétérias et résidences, universitaires).

QUELQUES CHIFFRES en 2016

Près de **1000 projets** soutenus.

Les Crous réunissent environ **80 commissions** de sélection des projets.

Au total, ce sont près de **620 000 €** de subventions qui sont versées tous les ans par les Crous aux projets étudiants.



LES DISPOSITIFS

ÉCHELON RÉGIONAL: LES AIDES FINANCIÈRES OU SUBVENTIONS RÉGIONALES

Chaque Crous organise les commissions qui sélectionnent les projets des étudiants et déterminent le montant de la subvention allouée selon les critères suivants :

- Impact sur le milieu étudiant.
- Dynamique d'animation du campus.
- Qualité du montage financier.
- Originalité du projet.
- Qualité de présentation.

Pour les projets « Jeune talent », les critères d'impact sur le milieu étudiant et de dynamique d'animation du campus ne sont pas pris en compte.

ÉCHELON NATIONAL: LES PRIX NATIONAUX

Chaque Crous sélectionne et adresse au centre national (Cnous), à la fin du mois de septembre, les projets sélectionnés pour participer aux commissions nationales Culture-ActionS. Sont en jeu :

- Prix **Culture**: 2 000 € (1^{er}), 1 500 € (2^e) et 1 000 € (3^e).
- Prix **ActionS**: 2 000 € (1^{er}), 1 500 € (2^e) et 1 000 € (3^e).
- Prix **Culture Scientifique et technique**: 2 000 €.
- Prix **Jeune talent**: 2 000 € (1^{er}), 1 500 € (2^e).

LE RÔLE DU SERVICE CULTUREL DES CROUS

- Accompagner le projet: démarches administratives, dates des commissions régionales, suivi du dossier.
- Conseiller et aider au montage de projet et à la constitution du dossier de candidature.
- Orienter les étudiants vers des professionnels ou soutiens du secteur d'activité.
- Présenter le projet auprès des instances régionales et nationales.

LES + CULTURE-ACTIONS

Les premiers prix par catégorie en 2015:

Culture: "Polina Grigorievna" (association Negative Nancy)

ActionS: "Pour boire il attendait la pluie" (association Polyphone Production)

Jeune talent: "Dossier Diognosis" (exposition)

Culture Scientifique et

Technique: "Demain à la carte" (association Dio2 Sciences en fusion)

LES CONDITIONS

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le projet doit :

- Être présenté OBLIGATOIREMENT par :
 - > un étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur et suivant une formation donnant droit au statut étudiant,
 - > un groupe d'étudiants,
 - > ou une association étudiante.
- Être novateur et, s'il a déjà été présenté les années précédentes, contenir de nouveaux paramètres (pas de reconduction d'un événement à l'identique).
- Mettre en exergue une dynamique d'animation de la vie étudiante (au minimum une restitution de projet dans le milieu étudiant faisant partie intégrante du projet et développée dans le dossier).
- Bénéficier d'un cofinancement d'autres partenaires publics ou privés (aide matérielle chiffrable ou soutien financier).
- Présenter un budget équilibré.
- Prévoir l'engagement de faire apparaître le logo du Crous sur tous les supports de communication relatifs au projet.

LES CRITÈRES DE NON-ÉLIGIBILITÉ

Ne pourront être examinés les projets :

- Déjà achevés à la date limite de dépôt du dossier.
- À but lucratif ou commercial.
- Présentant des dépenses d'investissement ou de fonctionnement associatif.
- Faisant partie du cursus universitaire obligatoire de l'étudiant (projets sanctionnés par une note ou toute autre forme d'évaluation, donnant lieu à la rédaction d'un mémoire ou d'un rapport, tutorés (même sans évaluation) par un ou des professeurs, mis en place lors de temps spécifiques faisant partie du cursus pédagogique d'une formation ; projets dont l'objet est identique au sujet de recherche universitaire du ou des porteur(s) de projet).
- Les participations à un raid.
- Les voyages touristiques.
- Les fêtes corporatistes (gala, soirée d'intégration).

LES DÉMARCHES

1. Rechercher des partenaires.
2. Prendre contact **IMPÉRATIVEMENT** avec le service culturel du Crous.
3. Retirer auprès de votre Crous ou télécharger sur **etudiant.gouv.fr** le dossier de candidature Culture-ActionS.
4. Prendre contact avec votre Crous, qui pourra vous proposer un accompagnement dans le montage de votre projet.





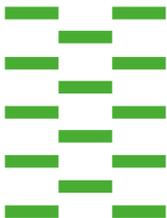
LA SÉLECTION DES DOSSIERS

LES AIDES FINANCIÈRES OU SUBVENTIONS RÉGIONALES

Si votre projet remplit les critères d'éligibilité, **vous devez vous préparer à le présenter oralement devant la commission régionale.**

Composée de représentants étudiants, des universités, des collectivités locales, de professionnels du milieu culturel ou associatif et de membres du Crous, elle se réunit plusieurs fois par an pour :

- Examiner et sélectionner les dossiers.
- Fixer le montant des financements. Après avis favorable, le Crous versera l'aide accordée selon ses propres modalités.
- Désigner les projets présentés à la commission nationale.



LES PRIX NATIONAUX

Si votre projet est sélectionné au niveau national, **vous devez vous préparer à le présenter oralement devant la commission nationale à Paris.**

Composée de représentants des étudiants, des universités, du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du ministère de la Culture et de la Communication, du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, de professionnels du milieu culturel ou associatif, cette commission se réunit dans le courant du mois de novembre pour désigner les projets auxquels seront décernés les prix Culture-ActionS.

Tout dossier soutenu doit donner lieu à la rédaction d'un bilan moral et financier.

Si un projet soutenu venait à n'être pas réalisé, un remboursement de la subvention serait exigé.

LES COORDONNÉES DES SERVICES CULTURELS DES CROUS

Aix-Marseille-Avignon

Tél. 04 42 93 47 69
www.crous-aix-marseille.fr

Amiens Picardie

Tél. 03 22 71 24 06
www.crous-amiens.fr

Antilles et Guyane

Tél. 0590 89 09 52
www.crous-antillesguyane.fr

Besançon

Tél. 03 81 48 46 61
www.crous-besancon.fr

Bordeaux Aquitaine

Tél. 05 56 80 78 28
www.crous-bordeaux.fr

Caen Normandie

Tél. 02 31 56 60 96
www.crous-caen.fr

Clermont-Ferrand

Tél. 04 73 34 44 16
www.crous-clermont.fr

Corse

Tél. 04 95 45 32 25
www.crous-corse.fr

Créteil

Tél. 01 45 17 06 58
www.crous-creteil.fr

Dijon

Tél. 03 45 34 86 15
www.crous-dijon.fr

Grenoble Alpes

Tél. 04 56 52 88 44
www.crous-grenoble.fr

Lille Nord-Pas-de-Calais

Tél. 03 20 33 62 27
www.crous-lille.fr

Limoges

Tél. 05 55 43 17 05
www.crous-limoges.fr

Lorraine

Tél. 03 83 91 89 01
www.crous-lorraine.fr

Lyon

Tél. 04 72 80 85 63
www.crous-lyon.fr

Montpellier

Tél. 04 67 41 50 09
www.crous-montpellier.fr

Nantes - Pays de la Loire

Tél. 02 40 37 13 28
www.crous-nantes.fr

Nice - Toulon

Tél. 04 92 15 50 82
www.crous-nice.fr

Orléans - Tours

Tél. 02 38 24 27 00
www.crous-orleans-tours.fr

Paris

Tél. 01 40 51 37 03
www.crous-paris.fr

Poitiers

Tél. 05 49 44 53 02
www.crous-poitiers.fr

Reims

Tél. 03 26 04 15 50
www.crous-reims.fr

Rennes Bretagne

Tél. 02 99 84 31 63
www.crous-rennes.fr

La Réunion

Tél. 02 62 48 95 06
www.crous-reunion.fr

Rouen Normandie

Tél. 02 32 08 50 07
www.crous-rouen.fr

Strasbourg

Tél. 03 88 21 28 40
www.crous-strasbourg.fr

Toulouse Midi-Pyrénées

Tél. 05 61 12 54 80
www.crous-toulouse.fr

Versailles

Tél. 01 39 24 52 19
www.crous-versailles.fr

Cnous

Sous-direction de la vie étudiante
60 Boulevard du Lycée
CS30010
92171 Vanves Cedex
Tél. 01 71 22 97 66

Directeur de la publication: Emmanuel Giannesini
Rédaction: Sous-direction de la vie étudiante

